



Élection générale 2024 Bureau exécutif et Conseil de direction

Conformément aux Statuts et Règlements de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ), une élection se tiendra cet automne afin d'élire les membres du Bureau exécutif et du Conseil de direction de l'APPQ. La période visée est de novembre 2024 à novembre 2026 pour la moitié du groupe, ainsi que novembre 2024 à novembre 2028 pour l'autre moitié, selon ce qui a été adopté lors du Congrès des délégués en mai dernier.

Les membres du Conseil de direction de l'Association se sont prononcés à l'effet que M^e Érik Morissette, du cabinet d'avocats Fasken Martineau Du Moulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. soit mandaté pour agir en qualité de président d'élection et qu'il accomplisse toutes les tâches nécessaires reliées au processus d'élection. Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jefferick St-Hilaire, agira à titre d'intermédiaire entre l'officier d'élection et l'Association.

Pour ce qui est des modalités et de la procédure à suivre concernant cette élection, l'article 10.06 B) des Statuts et Règlements prévoit que le dépouillement du scrutin se tienne le troisième (3^e) samedi du mois de novembre. Il aura donc lieu le samedi 16 novembre 2024 à 15 h 00.

Soyez informés que, tel que stipulé à l'article 10.01 2) de nos Statuts et Règlements, tout membre actif en règle de l'Association, au service de la Sûreté du Québec depuis au moins un (1) an à la date où débute la période des mises en candidature, est éligible à l'un des postes de membres du Bureau exécutif ou de directeurs. Un membre actif ne pourra poser sa candidature à plus d'un poste à la fois.

Un membre qui désirera poser sa candidature devra le faire entre le 19 juin 2024 et le 19 juillet 2024. Pour ce faire, il devra, dans les délais prévus, faire parvenir un [formulaire](#) à cet effet (*cliquez sur le lien pour ouvrir et enregistrer le formulaire*), par courriel, au président d'élection, M^e Érik Morissette, à l'adresse suivante : emorissette@fasken.com. Le candidat devra également mettre en copie conforme à son courriel le vice-président aux Ressources humaines, M. Jefferick St-Hilaire, à l'adresse suivante : jefferick.st-hilaire@appq-sq.com.

Il devra, de manière concomitante à cette correspondance, effectuer [un dépôt par carte de crédit](#) (*cliquez sur le lien pour voir la procédure*) à Fasken Martineau Du Moulin S.E.N.C.R.L., s.r.l., au montant de 250 \$ s'il se présente comme candidat directeur ou au montant de 1 000 \$ s'il se présente comme candidat au Bureau exécutif. Sur réception d'une mise en candidature, le président d'élection en confirmera, par courriel, la réception au membre.

Veillez trouver dans les lignes qui suivent la liste des postes du Bureau exécutif et de directeurs pour cette élection.

Mandat de 2024 à 2026

Bureau exécutif

Vice-président à la Discipline et à la déontologie
Vice-président aux Griefs et à la formation
Vice-président en Santé et sécurité du travail
et aux ressources matérielles

Directeurs

Région Côte-Nord
Région Saguenay – Lac-Saint-Jean
Région Montérégie Est
Région Gaspésie – Les Îles
Région Québec Nord-Est
Région Outaouais
Région de l'île de Montréal

Mandat de 2024 à 2028

Bureau exécutif

Président
Vice-président aux Finances
Vice-président aux Ressources humaines

Directeurs

Région Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec
Région Estrie – Centre Sud
Région Montérégie Ouest
Région Bas-Saint-Laurent
Région Québec Sud-Ouest
Région Mauricie – Centre-du-Québec
Région Laurentides-Lanaudière Ouest

* Pour consulter le détail du nouveau découpage des régions, cliquez [ici](#).

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jefferick St-Hilaire, remettra au président d'élection une liste complète des membres qui sont éligibles à voter pour chacune des régions selon leur assignation au cent-vingtième (120^e) jour précédant l'élection soit, au 3 août 2024.

Le vote sera effectué de façon électronique du 9 au 14 novembre 2024 à 15 h 00. Le dépouillement du scrutin est prévu le 16 novembre 2024 à 15 h 00.

Soyez informés que, lors de l'élection, s'il ne se trouve qu'un seul candidat en lice pour un poste donné, ce candidat sera déclaré élu par le président d'élection. Dans le cas où il y a plus d'un candidat pour un poste donné, l'élection se tient au scrutin secret et le candidat détenant la majorité des voix sera déclaré élu.

Pour toute information supplémentaire, je vous invite à lire les articles 10 et 5 de nos Statuts et Règlements. Il est également possible de joindre le président d'élection, M^e Érik Morissette, par courriel, à l'adresse suivante : emorissette@fasken.com, ou par téléphone au 418 558-5555.

VÉRIFIEZ SI L'ASSOCIATION A VOTRE BONNE ADRESSE. Pour effectuer un changement, veuillez transmettre un courriel à l'adresse suivante : info@appq-sq.com.

** À noter que même si les modifications aux durées des mandats et découpage des régions précédemment énoncées ont été entérinées lors du congrès 2024, elles doivent être ratifiées lors de la deuxième Assemblée générale prévue le 26 juin prochain.*

Votre Association